



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Méthodologie d'analyse de la trésorerie d'un établissement d'enseignement supérieur

Octobre 2019

Sommaire

Introduction	p : 3
1. Objectifs de l'analyse de la trésorerie	p : 4
2. Les différentes composantes de la trésorerie non disponible	p : 6
2.1 Les opérations pluriannuelles	p : 6
2.1.1 Décalages entre les encaissements et les décaissements sur projets pluriannuels financés par un tiers	p : 7
2.1.2 Opérations pluriannuelles autofinancées	p : 9
2.2 Les encaissements et décaissements sur opérations non budgétaires	p : 11
2.3 Les encaissements exceptionnels en attente d'un dénouement	p : 13
2.4 La trésorerie affectée à des activités particulières	p : 13
2.5 Les provisions pour risques et charges	p : 14
3. Tableaux annexes	p : 15

Introduction

Au niveau national, le niveau du fonds de roulement et de la trésorerie augmentent depuis 2015 pour l'ensemble des établissements RCE. La trésorerie est structurellement composée par deux tiers de fonds de roulement et un tiers de besoin en fonds de roulement.

Evolution du fonds de roulement et de la trésorerie depuis 2015

En M€	2015	2016	2017	2018
Fonds de roulement	1 778	1 907	2 115	2 306
Trésorerie	2 655	2 681	3 069	3 449

L'analyse du fonds de roulement réalisée chaque année par les établissements permet de connaître sa structure et les facteurs d'évolution.

Dans la continuité des travaux sur l'analyse du fonds de roulement mobilisable, ce guide donne les principales orientations méthodologiques pour effectuer une analyse complémentaire de la trésorerie.

Le passage à la nouvelle gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) incite à un pilotage par la trésorerie en introduisant une approche qui repose essentiellement sur la capacité de l'établissement à honorer sur le long terme les engagements pris. Par ailleurs, le développement de projets qui font appel à des financements extérieurs importants et qui impactent directement la trésorerie (financement des opérations Campus, financement des programmes IDEX/I-SITE, crédits CPER, etc.) incite également à approfondir l'analyse de la composition et de l'évolution de la trésorerie. Certains de ces projets sont notamment suivis en compte de tiers (exemple : avances) sans impact sur le fonds de roulement mais sur le besoin en fonds de roulement et donc la trésorerie.

En outre, le rythme des encaissements et des décaissements peut avoir un impact sur les décisions de gestion à prendre pour assurer le financement d'un projet à venir ou maintenir un niveau de trésorerie convenable permettant d'éviter d'éventuelles difficultés financières.

L'objectif de cette analyse est de déterminer les différentes composantes qui constituent la trésorerie et qui ne sont pas libres d'utilisation par l'établissement. En effet, la trésorerie intègre une part disponible et une part affectée au financement d'opérations spécifiques qu'il convient de neutraliser.

Cette analyse globale de la trésorerie vise ainsi à s'assurer que l'établissement est en capacité d'honorer l'ensemble des engagements pris à court, moyen et long terme. Elle permet aussi d'identifier la marge de sécurité financière dont dispose l'établissement.

La trésorerie est depuis le décret GBCP gérée à la fois en comptabilité budgétaire, en encaissements (recettes encaissées) et décaissements (crédits de paiement) et en comptabilité générale (compte financier de classe 5). L'établissement dispose ainsi de deux approches, différentes mais complémentaires, pour apprécier le niveau de sa trésorerie, ses évolutions et sa constitution.

1. Objectifs de l'analyse de la trésorerie

L'analyse de la trésorerie complète celle du fonds de roulement pour tenir compte notamment des flux financiers qui sont constatés en besoin en fonds de roulement. Ces flux peuvent représenter des montants significatifs et avoir un impact sur la situation financière de l'établissement.

Cette analyse permet par ailleurs de tenir compte d'une projection pluriannuelle des dépenses mais aussi des recettes.

La méthodologie proposée vise à analyser le solde de trésorerie global afin de **connaître sa structure** et d'identifier les **risques majeurs** sur la soutenabilité financière des opérations pluriannuelles engagées par l'établissement. Les résultats de l'analyse permettront de mettre en évidence les principaux projets en cours et à venir qui auront un impact pluriannuel sur la trésorerie et de déterminer les réelles marges de manœuvre dont dispose l'établissement.

Dans le prolongement de la méthodologie retenue pour l'analyse du fonds de roulement, la part de la trésorerie disponible est déterminée à partir du montant de la trésorerie constatée au dernier **compte financier**. Cette trésorerie comprend différents éléments à neutraliser qui sont destinés à financer des opérations spécifiques ou affectées à des paiements futurs. L'identification de ces éléments permettra de **déterminer la part disponible** de la trésorerie.

Le solde de trésorerie à analyser est celui qui apparaît au bilan du compte financier et correspond à l'ensemble des comptes de classe 5. La trésorerie comprend donc les dépôts de fonds au Trésor mais également les montants détenus dans les régies et agences comptables secondaires. Les éventuelles valeurs mobilières de placement sont également constitutives de la trésorerie.

Ce solde de trésorerie doit être égal à celui inscrit dans les tableaux budgétaires présentés en exécution.

Pour obtenir la trésorerie disponible, il convient d'identifier les éléments suivants qui sont considérés comme non disponibles car destinés à financer des projets spécifiques ou couvrir des décaissements futurs :

- décalages entre les encaissements et les décaissements sur projets pluriannuels financés par un tiers ;
- opérations pluriannuelles financées par prélèvement sur la trésorerie ;
- encaissements et décaissements sur opérations non budgétaires ;
- encaissements exceptionnels en attente d'un dénouement ;
- trésorerie affectée à des activités particulières ;
- provisions pour risques et charges.

Point d'attention : la trésorerie disponible définie dans cette méthodologie tient compte de la projection pluriannuelle des dépenses mais aussi des recettes. En effet, les décalages entre les encaissements et les décaissements sur projets pluriannuels intègrent notamment les recettes à encaisser sur des projets qui ont fait l'objet d'une avance par l'établissement dans l'attente d'encaisser les recettes. **Ces recettes à encaisser ne constituent pas de la trésorerie immédiatement disponible** mais participent à l'analyse car elles constituent une marge de manœuvre financière pour l'établissement.

En outre, les choix méthodologiques suivants ont été retenus :

- l'analyse porte sur un niveau de trésorerie arrêté au 31 décembre, comme pour l'analyse du fonds de roulement. En cas de besoin et pour aller plus loin dans l'analyse, l'établissement peut effectuer une analyse infra annuelle de sa trésorerie ;
- les décalages entre les flux d'encaissements et de décaissements liés au **fonctionnement courant** de l'établissement et qui par ailleurs sont financés, essentiellement par la subvention pour charges de service public, n'ont pas été retenus dans le périmètre de l'analyse.

Il s'agit principalement des dépenses de personnel, des factures fournisseurs (hors projets pluriannuels), des dettes fiscales et sociales ;

- l'analyse repose essentiellement sur l'exploitation des tableaux budgétaires, notamment le **tableau des opérations pluriannuelles**, qui permettent une projection sur plusieurs exercices des opérations de l'établissement. Les tableaux pourront susciter des questions complémentaires selon leur degré de fiabilité et de complétude ;
- La trésorerie est prise en compte dans sa globalité, y compris les opérations suivies dans les structures autonomes (services à comptabilité distincte, budgets annexes immobiliers, services interuniversitaires, centres de formation des apprentis, fondations universitaires. **L'analyse porte sur le périmètre établissement.** Ainsi, les différentes composantes à neutraliser doivent inclure les opérations spécifiques suivies dans les structures autonomes. En outre, le plan de trésorerie ainsi que les tableaux des opérations pluriannuelles ne sont pas fournis par structure autonome mais uniquement au niveau du périmètre établissement.

Le présent guide est complété par un fichier Excel qui détaille les différentes rubriques et facilite le recueil des informations.

Le premier onglet de ce fichier récapitule les montants retenus des différentes composantes de la trésorerie non disponible :

		Montant
	Solde de trésorerie (compte financier 31.12.N)	
1.	Décalages entre les encaissements et les décaissements sur projets pluriannuels financés par un tiers	
1.1	Recettes encaissées et non consommées intégralement	
	- contrats de recherche	
	- contrats de formation continue	
	- contrats d'enseignement	
	- investissement	
1.2	Restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance	
	- contrats de recherche	
	- contrats de formation continue	
	- contrats d'enseignement	
	- investissement	
2.	Opérations pluriannuelles autofinancées	
2.1	Restes à payer sur opérations autofinancées	
	- contrats de recherche	
	- contrats de formation continue	
	- contrats d'enseignement	
	- investissement	
2.2	Solde à engager sur opérations autofinancées	
	- contrats de recherche	
	- contrats de formation continue	
	- contrats d'enseignement	
	- investissement	
3.	Encaissements et décaissements sur opérations non budgétaires	
3.1	Emprunts à rembourser sur ressources propres et cautions	
3.2	Opérations gérées au nom et pour le compte de tiers	
4.	Encaissements exceptionnels en attente d'un dénouement	
5.	Trésorerie affectée à des activités particulières	
6.	Provisions pour risques et charges	
	Total trésorerie non disponible	
	Solde de trésorerie disponible au 31.12.N	

Points d'attention : Cette analyse s'appuie sur les documents de la liasse budgétaire, et notamment les tableaux des opérations pluriannuelles, présentés en exécution. La qualité de l'information est hétérogène selon les établissements et peut nécessiter un travail de collecte et de validation complémentaire de l'information.

Les rubriques retenues « contrats de recherche », « contrats de formation continue », « contrats d'enseignement », « investissement » correspondent à celle des tableaux de la liasse budgétaire réglementaire pour les EPSCP.

Ces rubriques pourront être adaptées uniquement pour les établissements qui n'ont pas le statut d'EPSCP.

2. Les différentes composantes de la trésorerie non disponible

2.1 Les opérations pluriannuelles

La trésorerie est constituée par des financements de tiers destinés à financer des projets non dénoués et de réserves qui ont vocation à autofinancer des projets en cours ou à venir.

Les projets qui bénéficient de financements extérieurs et qui s'étalent sur plusieurs exercices génèrent dans la plupart des cas des décalages entre les encaissements et les décaissements. Ces décalages peuvent venir alimenter provisoirement la trésorerie (recettes encaissées et non consommées intégralement) ou au contraire diminuer provisoirement la trésorerie (décaissements réalisés par avance dans l'attente d'encaisser les recettes). Pour déterminer la trésorerie réellement disponible, il convient de neutraliser ces décalages.

L'établissement peut par ailleurs compléter le financement d'un projet par un tiers en prélevant sur sa trésorerie. Il peut aussi autofinancer la totalité d'un projet par prélèvement sur sa trésorerie. Pour déterminer la trésorerie disponible il convient de neutraliser cette part d'autofinancement.

Le tableau de l'onglet 1 du fichier Excel – opérations pluriannuelles – permet de calculer :

1. les décalages entre les encaissements et les décaissements sur projets pluriannuels financés par un tiers
 - 1.1 les recettes encaissées et non consommées intégralement
 - 1.2 les restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance
2. les opérations pluriannuelles autofinancées
 - 2.1 les restes à payer sur opérations autofinancées
 - 2.2 le solde à engager sur opérations autofinancées

Ce tableau permet de générer automatiquement l'ensemble de ces éléments. **Il convient au préalable de saisir uniquement les données suivantes qui sont issues du tableau budgétaire n°9 sur les opérations pluriannuelles présentées en exécution :**

- le montant total de l'opération ;
- le total des financements extérieurs ;
- le total des encaissements réalisés ;
- le total des autorisations d'engagements consommées;
- le total des crédits de paiement.

2.1.1 Décalages entre les encaissements et les décaissements sur projets pluriannuels financés par un tiers

Les décalages entre les encaissements et les décaissements des financements en provenance d'un tiers et affectés à une **dépense spécifique dans le cadre d'une opération pluriannuelle** doivent être neutralisés.

Ces décalages de trésorerie concernent :

- d'une part, les recettes encaissées n'ayant pas fait l'objet d'un décaissement ou ayant fait l'objet d'un décaissement partiel ;
- et d'autre part, les décaissements réalisés par avance par l'établissement dans l'attente de l'encaissement des recettes.

Recettes encaissées et non consommées intégralement

Les financements à neutraliser concernent les recettes de fonctionnement ou d'investissement encaissées et destinées à **financer un projet spécifique** déjà engagé ou à engager. A la clôture de l'exercice, ces recettes n'ont pas été consommées ou l'ont été partiellement. Les décaissements interviendront pour financer des dépenses sur les exercices ultérieurs.

Il s'agit notamment :

- des financements reçus par des organismes publics dans le cadre d'opérations pluriannuelles sans contrepartie directe, ou des subventions encaissées en provenance du ministère de tutelle (financement des actions spécifiques), d'organismes publics ou de collectivités ;
- des subventions perçues par **avance** en attente de dépenses futures ou d'une affectation définitive. Les fonds versés par le financeur avant l'acquisition du droit octroyant la subvention sont constitutifs d'avances. En effet, la subvention n'est acquise que lorsque l'établissement aura satisfait à certaines conditions. De ce fait, si l'établissement perçoit des sommes au titre de subventions avant de remplir les conditions requises, il devra les enregistrer dans un compte d'avance.

On retrouve notamment les avances versées dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir. Selon les termes de la convention, les versements de la subvention sont conditionnés à la réalisation de dépenses spécifiques. Les financements attribués dans le cadre des CPER ou les contrats de recherche peuvent également être concernés.

En comptabilité budgétaire, le degré d'information des recettes encaissées ne permet pas d'avoir en lecture directe la distinction des avances sur subventions.

Ces dernières sont comprises dans les recettes encaissées des tableaux sur les opérations pluriannuelles.

En comptabilité générale, les avances sur subventions sont comptabilisées au crédit du compte 4419 - avances sur subventions.

L'excédent entre les recettes encaissées et les crédits de paiement consommés est considéré comme non disponible.

Le tableau de l'onglet 1 « Opérations pluriannuelles » du fichier Excel permet de calculer automatiquement cet excédent dans la colonne I « Excédents d'encaissements réalisés ».

1.1 Subventions encaissées et non consommées intégralement

Opérations	Montant total de l'opération	Total des financements extérieurs	Autofinancement	Total encaissements réalisés	Total des AE consommées	Total des CP consommés	Restes à encaisser	Restes à payer sur AE consommés	Excédent d'encaissements réalisés (si D>F)
	A	B	C	D	E	F	G	H	I
Opération 1			-				-	-	-
Opération 2			-				-	-	-
Total contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 3			-				-	-	-
Opération 4			-				-	-	-
Total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 5			-				-	-	-
Opération 6			-				-	-	-
Total contrats d'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 7			-				-	-	-
Opération 8			-				-	-	-
Total investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-
									1.1 Recettes encaissées et non consommées intégralement
Pour information, solde du compte 4419- avances sur subventions :									

Cet excédent correspond à la différence entre :

- le total des encaissements réalisés (colonne D) : cette donnée se trouve dans le tableau n°9 des opérations pluriannuelles présentées en exécution, Tableau B. Recettes – colonne (16) encaissements au titre des années antérieures + colonne (17) encaissements pour l'année n ;
- et le total des crédits de paiements consommés (colonne F) : cette donnée se trouve dans le tableau n°9 des opérations pluriannuelles présentées en exécution, Tableau A. Dépenses – colonne (8) CP consommés au titre des années antérieures + colonne (11) CP consommés en n.

Par ailleurs, il convient de renseigner, pour information, le solde du compte 4419- avances sur subventions issu de la balance générale des comptes.

Restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance

Dans le cadre de la réalisation d'un projet, les établissements peuvent être amenés à avancer de la trésorerie avant de percevoir les financements attendus. Dans ce cas, la trésorerie est temporairement diminuée car l'établissement a réalisé **des décaissements supérieurs au montant des recettes encaissées**. Pour neutraliser ce décalage, il convient de réintégrer dans le solde de trésorerie étudié **la part des restes à encaisser** destinée à couvrir l'avance de trésorerie réalisée par l'établissement. Ce montant viendra **augmenter** la part de la trésorerie disponible de l'établissement. **Ce montant ne peut être considéré comme de la trésorerie immédiatement disponible dans la mesure où les recettes n'ont pas encore été encaissées**. Ces restes à encaisser constituent toutefois une marge de manœuvre financière pour l'établissement.

Le tableau de l'onglet 1 « Opérations pluriannuelles » du fichier Excel permet de calculer automatiquement les restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance dans la colonne K « Restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance ».

1.2 Restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance

Opérations	Montant total de l'opération	Total des financements extérieurs	Autofinancement	Total encaissements réalisés	Total des AE consommées	Total des CP consommés	Restes à encaisser	Restes à payer sur AE consommés	Excédent d'encaissements réalisés (si D>F)	Restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	K
Opération 1			-				-	-	-	-
Opération 2			-				-	-	-	-
Total contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 3			-				-	-	-	-
Opération 4			-				-	-	-	-
Total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 5			-				-	-	-	-
Opération 6			-				-	-	-	-
Total contrats d'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 7			-				-	-	-	-
Opération 8			-				-	-	-	-
Total investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
									1.1 Recettes encaissées et non consommées intégralement	1.2 Restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance

Lorsque les crédits de paiement consommés (colonne F) sont supérieurs aux encaissements réalisés (colonne D), le montant équivalent des restes à encaisser est reporté dans la colonne K «Restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance ».

Si le montant total des restes à encaisser (colonne G) est insuffisant pour couvrir l'avance réalisée par l'établissement (colonne J), le montant calculé dans la colonne K est plafonné au montant des restes à encaisser (colonne G).

2.1.2 Opérations pluriannuelles autofinancées

Certaines opérations ne sont pas financées en totalité par des partenaires externes. Il est donc nécessaire pour l'établissement de prélever sur sa trésorerie disponible pour compléter les financements extérieurs ou entièrement autofinancer une opération.

Les opérations autofinancées partiellement ou entièrement doivent donc être neutralisées.

Ces opérations doivent faire l'objet d'un engagement.

Les opérations pluriannuelles autofinancées à neutraliser sont :

- les restes à payer sur opérations pluriannuelles autofinancées
- le solde à engager sur opérations pluriannuelles autofinancées

Restes à payer sur opérations pluriannuelles autofinancées

Il s'agit des opérations **autofinancées** qui ont donné lieu à une **consommation des autorisations d'engagement** et dont le paiement n'a pas été effectué dans son intégralité. Les crédits de paiement interviendront en n+1 ou sur les exercices suivants.

La différence entre les autorisations d'engagement consommées et les crédits de paiements consommés constitue les **restes à payer sur opérations autofinancées**. Ce montant est considéré comme une part de la trésorerie non disponible.

Le tableau de l'onglet 1 « Opérations pluriannuelles » du fichier Excel permet de calculer automatiquement les restes à payer sur opérations pluriannuelles autofinancées dans la colonne L.

2.1 Restes à payer sur opérations financées sur fonds propres

Opérations	Montant total de l'opération	Total des financements extérieurs	Autofinancement	Total encaissements réalisés	Total des AE consommées	Total des CP consommés	Restes à encaisser	Restes à payer sur AE consommés	Excédent d'encaissements réalisés (si D>F)	Restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance	Restes à payer sur opérations autofinancées
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L
Opération 1			-				-	-	-	-	-
Opération 2			-				-	-	-	-	-
Total contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 3			-				-	-	-	-	-
Opération 4			-				-	-	-	-	-
Total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 5			-				-	-	-	-	-
Opération 6			-				-	-	-	-	-
Total contrats d'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 7			-				-	-	-	-	-
Opération 8			-				-	-	-	-	-
Total investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
									1.1 Recettes encaissées et non consommées intégralement	1.2 Restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance	2.1 Restes à payer sur opérations autofinancées

Cette colonne n'est remplie que s'il y a autofinancement (colonne C), calculé par différence entre le montant total de l'opération (colonne A) et le total des financements extérieurs (colonne B). Ce montant doit correspondre au montant indiqué dans la colonne (14) « Prélèvement sur la trésorerie » du tableau n°9 sur les opérations pluriannuelles présenté en exécution.

Il convient de distinguer deux cas :

- l'opération est entièrement autofinancée : les restes à payer sur opérations autofinancées (colonne L) correspondent au total des restes à payer sur AE consommées (colonne H) qui est calculé par différence entre le total des AE consommées (colonne E) et le total des CP consommés (colonne F) ;
- l'opération est partiellement autofinancée (financement mixte) : les restes à payer sur opérations autofinancées (colonne L) correspondent aux restes à payer qui ne sont pas couverts par des financements extérieurs, c'est-à-dire par des excédents de recettes encaissées (colonne I) ou par des restes à encaisser (colonne G – colonne K).

Solde à engager sur opérations pluriannuelles autofinancées

Il s'agit des opérations autofinancées dont les autorisations d'engagement n'ont pas été consommées ou l'ont été partiellement.

Le solde à engager sur opérations autofinancées est considéré comme non disponible.

Le tableau de l'onglet 1 « Opérations pluriannuelles » du fichier Excel permet de calculer automatiquement le solde à engager sur opérations autofinancées dans la colonne N.

Opérations	Montant total de l'opération	Total des financements extérieurs	Autofinancement	Total encaissements réalisés	Total des AE consommées	Total des CP consommés	Restes à encaisser	Restes à payer sur AE consommés	Excédent d'encaissements réalisés (si D>F)	Restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance	Restes à payer sur opérations autofinancées	Total des AE consommées sur opérations autofinancées	Solde à engager opérations autofinancées
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M	N
Opération 1			-				-	-	-	-	-	-	-
Opération 2			-				-	-	-	-	-	-	-
Total contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 3			-				-	-	-	-	-	-	-
Opération 4			-				-	-	-	-	-	-	-
Total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 5			-				-	-	-	-	-	-	-
Opération 6			-				-	-	-	-	-	-	-
Total contrats d'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opération 7			-				-	-	-	-	-	-	-
Opération 8			-				-	-	-	-	-	-	-
Total investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
									1.1 Recettes encaissées et non consommées intégralement	1.2 Restes à encaisser destinés à couvrir les décaissements réalisés par avance	2.1 Restes à payer sur opérations autofinancées		2.2 Solde à engager sur opérations autofinancées

Le solde à engager sur opérations autofinancées est obtenu par différence entre le montant total de l'autofinancement (colonne C) et le total des AE consommées sur opérations autofinancées (colonne M).

Pour calculer le total des AE consommées sur opérations autofinancées (colonne M), il convient de distinguer deux cas :

- l'opération est entièrement autofinancée : le total des AE consommées (colonne M) est égal au total des AE consommées (colonne E) puisqu'il n'y a pas de financement extérieurs ;
- l'opération est partiellement autofinancée (financement mixte) : le total des AE consommées (colonne M) est égal à la différence entre le total des AE consommées (colonne E) et le total des financements extérieurs (colonne B). **Dans le cas d'un financement mixte, l'hypothèse retenue est que les autorisations d'engagement sont en priorité consommées sur les financements extérieurs.** Le reliquat correspond aux autorisations d'engagement consommées sur la part d'autofinancement de l'établissement.

Point d'attention : Il est demandé de renseigner dans le tableau de synthèse Excel le niveau de la capacité d'autofinancement (CAF) généré par l'établissement sur les quatre derniers exercices. Cet indicateur permet d'apprécier si les ressources annuelles sont suffisantes pour assurer un autofinancement sans avoir en définitive à prélever sur la trésorerie.

2.2 Encaissements et décaissements sur opérations non budgétaires

Emprunts à rembourser sur ressources propres et cautions

Comme dans l'analyse du fonds de roulement, il convient de neutraliser la part de **l'emprunt à rembourser sur les ressources propres** de l'établissement.

Les comptes 164 « emprunts auprès des établissements de crédits » et 168 « autres emprunts et dettes assimilées » constatent le capital restant dû à la clôture de l'exercice.

Pour éviter de rendre indisponible une part importante de la trésorerie en neutralisant la totalité des annuités de remboursement, le choix méthodologique retenu consiste à neutraliser une seule annuité d'emprunt à rembourser sur ressources propres, correspondant à celle de l'exercice n+1. En effet, les ressources annuelles de l'établissement peuvent contribuer au remboursement de l'emprunt sans avoir à effectuer systématiquement un prélèvement sur la trésorerie.

Concernant plus particulièrement les dettes financières constatées dans le cadre d'opérations financées par un partenariat public privé (PPP), les annuités de remboursement (loyers) sont à neutraliser uniquement pour la **part non financée par l'Etat**.

Le choix méthodologique retenu consiste à neutraliser une seule annuité de remboursement correspondant à celle de l'exercice N+1.

Par ailleurs, les sommes versées par des tiers à l'établissement à titre de garantie ou de cautionnement sont considérées comme non disponibles.

Elles restent indisponibles sur la durée de l'opération et figurent au passif du bilan, aux comptes 1651 « dépôts » ou 1655 « cautionnements » pour le montant versé.

3.1 Emprunts à rembourser sur ressources propres et cautions

	Montant	Commentaires
164 - Emprunts auprès des établissements de crédit		
dont part à rembourser sur ressources propres		
dont annuité n+1 à rembourser sur ressources propres		
165 - Dépôts et cautionnements reçus		
1674 - Avances de l'Etat et des collectivités publiques		
1678 - Autres		
168 - Autres emprunts et dettes assimilées		
dont part à rembourser sur ressources propres		
dont annuité n+1 à rembourser sur ressources propres		
Total	-	

Opérations gérées au nom et pour le compte de tiers

Les établissements peuvent effectuer des opérations au profit de tiers sans avoir de marge de manœuvre décisionnelle sur ces opérations.

Ces opérations font l'objet d'un reversement auprès de partenaires d'un projet dans lequel l'établissement à un rôle de mandataire.

Les excédents relatifs aux opérations gérées **au nom et pour le compte** de tiers sont considérés comme non disponibles.

Parmi ces opérations, on retrouve notamment les **aides à la mobilité internationale**.

L'aide globale est attribuée et répartie entre les universités, grands établissements et écoles retenues dans le cadre de l'appel à projets. Après instruction des dossiers de candidatures, l'établissement procédera à l'attribution des aides aux étudiants.

L'ensemble de ce dispositif est constaté en comptabilité général en comptes de tiers. En effet, le compte 4671 « aide à la mobilité internationale » constate l'aide attribuée à l'établissement et qui sera reversée aux étudiants. Le montant correspondant est considéré comme une part de la trésorerie non disponible.

3.2 Opérations gérées au nom et pour le compte de tiers

Opérations	Encaissements (A)	Décaissements (B)	Excédents (A) - (B)
4671 - Aide à la mobilité			-
Autres (à préciser)			-
Total	-	-	-

Points d'attention : Les opérations gérées au nom et pour le compte de tiers sont par ailleurs détaillées dans le tableau budgétaire n°5 « opérations pour le compte de tiers ».

Toutefois, il ne convient pas de retenir la totalité des opérations inscrites dans ce tableau. En effet, ce tableau recouvre un périmètre plus large que les seules opérations **gérées** au nom et pour le compte de tiers.

A titre d'exemple, les flux constatés au titre de la TVA ne font pas l'objet d'une neutralisation car il ne s'agit pas d'opérations gérées au nom et pour le compte de tiers et sont considérés comme relevant du cycle d'exploitation courant de l'établissement. Il en est de même des comptes transitoires et d'attente (classe 47 du plan de comptes) tels que recettes à classer, recettes à transférer, etc.

2.3 Encaissements exceptionnels en attente d'un dénouement

La trésorerie de l'établissement peut être impactée par des encaissements significatifs exceptionnels qui seront éventuellement affectés au financement d'opérations spécifiques.

A titre d'exemple, ces encaissements peuvent correspondre à :

- l'encaissement des fonds liés à un emprunt et dont le décaissement n'a pas encore été réalisé à la clôture de l'exercice ;
- le produit de cession d'un immeuble ;
- un versement exceptionnel lié à la régularisation d'une demande de remboursement de la TVA.

Ces opérations exceptionnelles doivent être détaillées par l'établissement.

4. Encaissements exceptionnels en attente d'un dénouement

	Montant
Emprunt non décaissé à la clôture	
Produit de cession d'un immeuble	
Régularisation exceptionnelles de TVA	
Autres (à détailler)	
Total	-

2.4 Trésorerie affectée à des activités particulières

Il s'agit des activités pour lesquelles les excédents éventuels leurs sont spécifiquement affectés.

En effet, certaines ressources des établissements doivent être utilisées dans leur intégralité pour des activités spécifiques. La trésorerie non disponible et destinée à ces activités particulières est déterminée par la différence entre les recettes encaissées et les décaissements réalisés au titre de ces activités.

Excédents relatifs à la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire versé par les entreprises et destiné à favoriser le développement de l'enseignement technologique et professionnel.

Les établissements publics ont l'obligation d'utiliser cette recette pour des actions d'apprentissage ou de formation technologique et professionnelle.

La réglementation impose aux établissements de consommer et de justifier l'intégralité de la taxe perçue sur l'exercice de perception. En principe, il ne doit pas y avoir de reliquat, sauf pour les Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Toutefois, certains établissements affichent au compte financier des recettes au titre de la taxe d'apprentissage non consommées intégralement. **Ces recettes sont considérées comme non disponibles.**

Le compte 4674 « taxe d'apprentissage » constate les versements effectués au titre de la taxe d'apprentissage et n'ayant pas encore fait l'objet d'un décaissement.

5. Excédents relatifs à la taxe d'apprentissage

	Montant	Commentaire
4674 - Taxe d'apprentissage		

2.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées dans les comptes de classe 15 de la balance générale. Ces provisions sont susceptibles de générer à terme un décaissement.

La trésorerie liée à ces provisions n'est pas disponible.

Les provisions à retenir sont identiques à celles de l'analyse du fonds de roulement disponible.

6. Provisions pour risques et charges

	Montant	Commentaire
1511 - Provisions pour litiges		
1515 - Provisions pour pertes de change		
1516 - Provisions pour pertes sur contrat		
1518 - Autres provisions pour risques		
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires		
154 - Provisions pour restructurations		
155 - Provisions pour impôts		
1572 - Provisions pour gros entretien ou grandes révisions		
1581 - Provisions pour remises en état		
1582 - Provisions pour CET		
1583 - Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales		
1587 - Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement		
1588 - Autres (à préciser)		
Total comptes 15	-	

Concernant les charges à payer relatives aux dettes auprès du personnel (notamment les dettes provisionnées pour congés à payer) et des organismes sociaux, l'hypothèse retenue dans cette analyse est de considérer ces charges à payer comme participant au fonctionnement courant de l'établissement et qui font l'objet d'un financement via notamment la subvention pour charges de service public.

En outre, l'analyse du fonds de roulement disponible a mis en évidence des divergences d'interprétation sur le périmètre des passifs sociaux considérés comme disponibles ou non, notamment concernant les dettes pour congés à payer et heures complémentaires des personnels titulaires.

La mission commune IGAENR-IGF a considéré que le niveau de précaution imposé par la réglementation en matière de passif social n'était pas proportionné au risque réel et avait pour conséquence de bloquer inutilement des sommes importantes dans le fonds de roulement.

Les charges à payer sur passifs sociaux ne font pas l'objet d'une neutralisation pour déterminer la part disponible de la trésorerie.

Point d'attention : les provisions pour dépréciation des actifs circulants (stocks et encours, comptes de tiers) ne sont pas retenues dans les composantes à neutraliser pour obtenir la trésorerie non disponible. En effet, ces dépréciations sont constatées pour couvrir un risque de perte probable, sans impact sur le solde de trésorerie à analyser.

ANNEXES : Tableaux d'analyse de la trésorerie

Opérations pluriannuelles

Encaissements et décaissements sur opérations non budgétaires

Encaissements exceptionnels en attente d'un dénouement

Trésorerie affectée à des activités particulières

Provisions pour risques et charges